

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1^{er} décembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les leaders parlementaires ont eu ce matin des discussions d'ordre général. Vous pourrez voir que l'on est disposé à ne pas donner suite aujourd'hui à la motion d'attribution de temps inscrite aux avis de motion du gouvernement. Je tenais à ce que ce soit précisé avant que nous commencions nos travaux.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pensais que l'entretien que j'ai eu avec mon collègue il y a quelques instants suffisait. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'accord avec ce qu'il vient de dire.

Monsieur le Président, je voudrais savoir si vous avez déjà appelé le dépôt de documents. Dans l'affirmative, pourrions-nous y revenir, avec le consentement unanime?

M. le Président: J'ai déjà appelé le dépôt de documents. La Chambre consent-elle à l'unanimité à y revenir, à la demande du député?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions, les nos 332-9 à 332-13 inclusivement.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions provenant de tout le pays. Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement du Canada a imposé, sur les livres importés en langue anglaise, des droits de représailles qui rendent la littérature et l'information moins accessibles aux Canadiens; que ces droits n'ont guère d'effet

sur le secteur de l'édition des États-Unis, mais qu'ils punissent les consommateurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et le secteur culturel du Canada; et que la montée du prix des livres met à rude épreuve les programmes et la politique d'acquisition de toutes nos bibliothèques publiques et spécialisées. Ils demandent humblement au Parlement d'abolir ces droits de douane susceptibles de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale sur les industries culturelles lors des négociations sur le libre-échange.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition. Elle a été jugée recevable par le greffier des pétitions aux termes de l'article 106 du Règlement. Elle concerne la législation régissant les médicaments génériques. Dans cette pétition, des citoyens de Lynn Lake, au Manitoba, affirment qu'ils s'opposent également à la volonté du gouvernement de hausser les prix des médicaments pour apaiser les Américains durant les pourparlers sur le libre-échange. Les pétitionnaires s'inquiètent de la majoration des prix des médicaments et espèrent que le gouvernement rejettera la proposition visant à modifier la législation canadienne en matière de médicaments.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je m'empresse également de présenter une pétition émanant de plusieurs citoyens de la région de Winnipeg qui protestent également contre la tentative du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets car à leur avis, cette modification entraînera une hausse des prix des produits pharmaceutiques et des médicaments.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il m'incombe également de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de Winnipeg, au Manitoba. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions qui entraîneront la majoration des prix des médicaments d'ordonnance au Canada. Ils estiment que les propositions visant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance non seulement entraîneront la hausse des prix des médicaments, mais se révéleront aussi nocives pour les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils se procurent des médicaments d'ordonnance. De fait, ces changements majoreront les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils demandent au Parlement de rejeter ce projet de loi.

M. Simon de Jong (Regina—Est): Monsieur le Président, je veux également présenter au Parlement une pétition signée par de nombreux Canadiens qui demandent au gouvernement de